



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS

D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est avisé qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2017-26 en date du 12 juin 2017, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de

Transformation de l'Association Syndicale Libre de Ricardelle en Association Syndicale Autorisée et organisation de la consultation des propriétaires des terrains susceptibles d'être inclus dans le périmètre de l'ASA

du 3 juillet 2017 au 1er août 2017 inclus

A l'issue de cette procédure d'enquête publique et de cette consultation, le projet de transformation de l'ASL en ASA pourra être approuvé par le préfet de l'Aude.

Monsieur Georges MARTZEL, retraité de la fonction publique territoriale, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public (orales et/ou écrites) en mairie de Narbonne, lors des permanences suivantes :

Mairie	Dates	Horaires
Narbonne	lundi 3 juillet 2017	8h30 à 11h30
Narbonne	lundi 17 juillet 2017	8h30 à 11h30
Narbonne	mardi 1 ^{er} août 2017	14h à 18h

Un exemplaire du dossier est déposé en mairie de Narbonne et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. Il pourra y être consulté, aux heures et jours d'ouverture de la mairie soit du lundi au vendredi de 08h15 à 11h50 et de 14h à 18h.

Le dossier sera mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête et sera consultable sur le site des services de l'État dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr> . Un accès gratuit sera garanti par la mise à disposition du public d'un poste informatique à l'Accueil de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), 105 Boulevard Barbès 11000 Carcassonne.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra adresser par écrit, au commissaire enquêteur, à la mairie de Narbonne, place de l'Hôtel de Ville 11100 Narbonne, ses observations ou les consigner sur le registre ouvert à cet effet.

Le public pourra faire parvenir ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête par courrier électronique à l'adresse suivante : ddtm-direction-majsp@aude.gouv.fr. Elles seront jointes au registre d'enquête dans les plus brefs délais.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication, sous format « papier », des observations du public et du dossier d'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture auprès de la DDTM.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE (SUITE ET FIN)

CONSULTATION DES PROPRIETAIRES

L'arrêté d'ouverture d'enquête n°2016-26 du 12 juin 2017, auquel seront joints un projet de statuts et un imprimé d'adhésion ou de refus d'adhésion à la transformation, sera notifié aux propriétaires concernés au plus tard dans les cinq jours qui suivent le commencement de l'enquête.

Les propriétaires pourront ainsi se prononcer à l'issue de l'enquête sur leur décision d'adhérer ou non à la future association avant la date de l'assemblée constitutive.

Tout propriétaire qui n'a pas fait connaître son opposition au projet, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la date de l'assemblée constitutive prévue le 5 septembre 2017 à 17 heures à l'Union des Associations Syndicales d'Hydraulique de l'Est Audois est réputé favorable à la création de l'association.